

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 7 novembre 2018

Nomenclature N° : 8.5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018100

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de Dourdan

Le 7 novembre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Elsa CAUDY, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Aude BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice CROS

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON.

Le Syndicat des Transports d'Île-de-France, appelé Île-de-France Mobilités, a lancé un projet de service de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France. Le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos à assistance électrique est prévu au plus tard en septembre 2019, et ce service a vocation à être disponible sur tout le territoire de l'Île-de-France, avec une prévision de doublement de cette flotte.

Le service prendra la forme d'une concession de service public, dont la consultation sera lancée très prochainement, sur un périmètre incluant la commune de Dourdan si celle-ci donne son accord. Aucun frais n'est demandé aux collectivités adhérentes au projet, le coût du service sera partagé entre le futur exploitant, les usagers et Île-de-France Mobilités.

Le tarif maximal prévu pour l'utilisateur est de 40€/mois, sous forme d'un abonnement sur plusieurs mois, non renouvelable. L'utilisateur sera responsable de son vélo et aucune station physique ne sera présente sur la commune, comme cela existe pour des locations de vélos en libre-service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le Code des Transports, et notamment son article L1241-1,

Vu le courrier en date du 17 avril 2018 par lequel Île-de-France Mobilités, a informé la commune de Dourdan de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France,

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme – Travaux – Développement Durable » du 15 octobre 2018,

Considérant qu'en 2018, Île-de-France Mobilités, nom d'usage du Syndicat des Transports d'Île-de-France, a informé la Commune de Dourdan de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France,

Considérant que l'objectif de ce projet est de permettre aux citoyens de la commune de bénéficier d'une solution de mobilité supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique,

Considérant que ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la Commune de Dourdan, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Île-de-France Mobilités,

Considérant qu'Île-de-France Mobilités a informé la Commune de Dourdan que la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service public était lancée en l'intégrant dans le périmètre envisagé,

Considérant qu'Île-de-France Mobilités doit obtenir l'accord de la Commune de Dourdan afin de mettre en place ce service sur son territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner son accord** pour la mise en place d'un service public de longue durée de vélos à assistance électrique sur la commune de Dourdan,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou son Adjoint délégué à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 13.11.18
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extraît Conforme
La Maire



Yvonne BOQUET